

OBSERVATOIRE  
DE LA FRANCOPHONIE  
ÉCONOMIQUE



# LES RENCONTRES DE LA FRANCOPHONIE ÉCONOMIQUE

## Rapport de webinaire

## Dynamiques de l'inclusion financière en Afrique francophone

Mercredi, 2 avril 2025

Organisé par l'Observatoire de la francophonie économique et  
le Centre de développement de l'OCDE

### **À propos de l'Observatoire de la Francophonie économique**

Centre de calibre international d'études, de recherches, d'activités de liaison et de partage des connaissances sur la Francophonie économique, l'OFÉ a pour principales missions de fournir des données fiables, en français, aux décideurs des secteurs public et privé, ainsi que de mettre en réseau les chercheuses et chercheurs francophones dans le domaine de l'économie. L'OFÉ développe des stratégies et des outils de mobilisation et de diffusion des connaissances, tout en créant des synergies entre différents milieux (économique, politique, universitaire et société civile) grâce à ses activités d'influence et de plaidoyer.

[www.ofe.ca](http://www.ofe.ca)

### **À propos du Centre de développement de l'OCDE**

Le Centre de développement rassemble des décideurs politiques de pays de toutes les régions et de tous les niveaux de revenus. Ils collaborent sur un pied d'égalité pour renforcer la compréhension mutuelle et trouver les voies d'un développement dynamique, solidaire et vert.

Le Centre de développement de l'OCDE appuie de manière indépendante la formulation des politiques publiques de ses pays membres en matière de développement, au moyen d'un travail pluridisciplinaire, rigoureux et adapté à leurs besoins. Il favorise un dialogue informel, dans un climat de confiance, entre les gouvernements et d'autres acteurs publics, privés et philanthropiques. Le Comité directeur du Centre est ouvert aux pays membres et non membres de l'OCDE, de toutes les régions et de tous les groupes de revenus.

<https://www.oecd.org/fr/about/directorates/development-centre.html>

Citer ce rapport :

Observatoire de la Francophonie économique. (2025). *Rapport de webinaire. Dynamiques de l'inclusion financière en Afrique francophone*. [Rédigé par A. L. Tanoh, sous la direction d'H. Agbodjan Prince ; éd. M.-H. Bachand]. <https://ofe.umontreal.ca/fileadmin/ofe/documents/Rapports/OFE-webinaire-rapport-inclusion-financiere-2025.pdf>

## INTRODUCTION

---

Le 2 avril 2025, l'Observatoire de la Francophonie économique (OFÉ) a organisé, en collaboration avec le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) le premier webinaire de la série *Les rencontres de la francophonie économique*. Sous le thème des « **Dynamiques de l'inclusion financière en Afrique francophone** », la discussion a permis d'explorer les dynamiques actuelles de l'inclusion financière dans les pays d'Afrique francophones, en mettant en lumière les initiatives, les défis persistants et les perspectives d'opportunités offertes par l'innovation technologique et les politiques publiques.

Les mots d'ouverture et de clôture du webinaire ont été prononcés par **Hervé AGBODJAN PRINCE**, directeur de l'OFÉ et professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Les débats ont été modérés par **Bathylle MISSIKA**, cheffe de division, Division des partenariats pour un développement inclusif de l'OCDE. Les échanges se sont ouverts sur [la note stratégique produite par l'OFÉ<sup>1</sup>](#), avant d'aborder les perspectives de l'inclusion financière sous diverses dimensions.

Ont participé aux échanges :

- **Fambari ATCHI**, docteur en économie et expert associé à l'OFÉ ;
- **Andréa BOMO**, entrepreneure, fondatrice de Ann & Eli Apothcary ;
- **Michèle DIOP NIANG**, directrice, Bureau Régional de l'Afrique de l'Ouest, Développement international Desjardins (DID) ;
- **Jason GAGNON**, Chef d'unité, Migration et compétences, Centre de développement de l'OCDE;
- **Babacar SÈNE**, professeur titulaire, conseiller technique, Gouvernement du Sénégal.

## OUVERTURE DU WEBINAIRE

---

Dans son propos introductif, le professeur Agbodjan Prince a mis en évidence la nouvelle [plateforme numérique de données de l'OFÉ](#) et rappelé la mission de l'OFÉ, qui produit des données macro et micro-économiques sur les enjeux du développement économique dans l'espace francophone. Il a ensuite souligné l'enthousiasme de l'OFÉ de collaborer avec le Centre de développement de l'OCDE dans la réalisation d'une série de webinaires pour échanger sur les problématiques liées aux enjeux économiques de l'espace francophone. Enfin, il a présenté la modératrice du panel avant de lui céder la parole.

---

<sup>1</sup> Observatoire de la Francophonie économique. (2024). *Dynamique de l'inclusion financière dans les pays d'Afrique francophone* [Note stratégique rédigée par K. F. Atchi et A. L. Tanoh, sous la direction d'H. Agbodjan Prince ; éd. M.-H. Bachand]. [https://ofe.umontreal.ca/fileadmin/ofe/documents/Notes\\_strategiques/Note-strategique-OFE-Inclusion-financiere-2024.pdf](https://ofe.umontreal.ca/fileadmin/ofe/documents/Notes_strategiques/Note-strategique-OFE-Inclusion-financiere-2024.pdf)

Bathylle Missika a souligné la place centrale de l'inclusion financière dans le développement socioéconomique en Afrique, particulièrement en Afrique francophone et présenté quelques statistiques produites par l'OCDE sur l'inclusion financière en Afrique :

- 39 % des adultes dans les pays francophones sont hors du système financier formel, et se trouvent principalement en milieu rural et au sein des populations vulnérables. Cette statistique illustre l'accès limité aux crédits, le coût élevé des transactions et la faible culture financière qui freine l'adoption de services financiers ;
- 39 % des hommes et 28 % des femmes disposent d'un compte bancaire en Afrique. En Afrique de l'Ouest, 39 % des titulaires de comptes bancaires sont des femmes ;
- 1/3 des pays d'Afrique de l'Ouest disposent de cadres juridiques formels qui créent des droits ou capacités différentes entre les hommes et les femmes en matière d'accès aux crédits. Dans toute l'Afrique, ce sont 23 pays sur 54, soit 42 % des pays africains, qui disposent de ce type de réglementations.

Bathylle Missika a ensuite présenté les panélistes avant de donner la parole à Fambari Atchi pour la présentation de la note stratégique.

## **1. PRÉSENTATION DE LA NOTE STRATÉGIQUE**

---

Lors de la présentation de la note stratégique, Dr Atchi a évoqué le rôle incontestable de l'inclusion financière en tant que levier pour la transformation socioéconomique, en rappelant la citation suivante d'Archimède : « donnez-moi un point d'appui et je soulèverai le monde ». Dans cette dynamique, il a formulé plusieurs interrogations entourant les défis actuels de l'inclusion financière : comment créer un point d'appui en ce qui concerne l'accès aux services financiers des entreprises afin que celles-ci puissent se développer et contribuer pleinement à l'économie ? Quelles solutions proposer ? Quelles stratégies adopter ? Quelles innovations préconiser afin d'accélérer l'accès aux services financiers et d'en faire un levier pour le développement socioéconomique ?

### **1.1. Contextualisation et méthodologie**

Dans un premier temps, M. Atchi a :

- Défini l'inclusion financière comme « l'accès universel et permanent des individus et des entreprises à une gamme diversifiée de produits et de services financiers, tel que les transactions, les paiements, l'épargne, les crédits et l'assurance » (OFÉ, 2024) ;
- Indiqué que la répartition spatiale de l'inclusion financière dans le monde en 2022 enregistrait de fortes inégalités régionales (Amérique du Nord : 98 %, Europe : 75 %, Asie et Amérique du Sud : 60 %, Océanie : 65 %, et Afrique : 45 %) ;
- Relevé le fort taux d'exclusion en Afrique francophone comparativement à l'Europe francophone où l'inclusion est largement acquise, malgré des poches de vulnérabilité persistantes, notamment chez les migrants et les jeunes ;

- Indiqué que 57 % des adultes en Afrique subsaharienne étaient exclus du système financier, en particulier les femmes et les populations vulnérables, et précisé que dans certains pays comme le Niger et la Guinée, moins de 20 % de la population avait accès aux services financiers de base (Banque Mondiale, 2021) ;
- Montré que les disparités régionales entre les zones étudiées (Afrique subsaharienne, Europe francophone, Maghreb) révélaient des défis régionaux spécifiques portant sur l'accès aux services financiers, l'adaptation des produits financiers aux besoins locaux et l'accessibilité de ces produits et services aux groupes vulnérables ;
- Fait ressortir les disparités en termes de genre et de zone géographique afin de faire des recommandations dans une perspective durable ;
- Expliqué la méthodologie adoptée à partir de la construction d'indices synthétiques de l'inclusion financière fondés sur une approche multidimensionnelle de l'accès, de l'utilisation, de la qualité et de l'accessibilité-prix ;

## 1.2. Principaux constats

Il a ensuite fait ressortir les principaux constats émis dans la note stratégique et a :

- Précisé que l'indice synthétique de l'inclusion financière démontrait que celle-ci progressait dans tous les pays de l'espace francophone, avec une progression lente au niveau de la CEMAC (Indice moyen : 0,2 (2011) → 0,4 en (2022)), suivie de l'UEMOA (Indice moyen : 0,3 (2011) → 0,515 (2022)), du Maghreb francophone (Indice moyen : 0,4 (2011) → 0,6 (2022)) et finalement de l'Europe francophone et de l'Amérique du Nord francophone (Indice moyen : 0,9 (2011) → 0,95 (2022)) ;
- Indiqué que cette analyse permettait d'isoler les principaux déterminants de la lente progression de l'indice synthétique de l'inclusion financière dans la zone CEMAC, à savoir les infrastructures financières peu développées et l'adoption limitée des innovations comme l'argent mobile (*mobile money*) ;
- Indiqué que le taux d'inclusion financière en 2022 au Canada et en Europe se situait à plus de 95 % avec des écarts minimes entre les genres, et expliqué que ce fort taux était lié à l'efficacité des politiques publiques et aux infrastructures numériques et physiques avancées ;
- Contrasté ces résultats avec les taux d'inclusion financière dans la zone CEMAC et UEMOA, qui varient entre 60 et 68 % pour les hommes et entre 32 et 40 % pour les femmes, et avancé que cette marginalisation des femmes pourrait être liée à leur faible éducation financière et à la prédominance de l'économie informelle ;
- Proposé différents facteurs limitants de l'accès aux services financiers en Afrique francophone. Le manque de moyens financiers représenterait la principale barrière à cet accès, et concernerait 81 % des populations de l'Afrique francophone, contre 52 % au niveau mondial. Le coût élevé des services financiers excluait 22 % des populations de l'Afrique francophone, et 17 % des populations à l'échelle mondiale. Le manque de

documents officiels affecterait 28 % des populations de l'Afrique francophone, et la couverture géographique des institutions bancaires concernerait 29 % des populations, en particulier en zones rurales ;

### 1.3. Recommandations

Au regard des divers constats émis, l'OFÉ propose une série de recommandations, telles que :

- Création de programmes de subvention à travers des incitations fiscales aux institutions financières pour étendre leurs services et soutien aux coopératives d'épargne et de crédit au niveau local,
- Élargissement des réseaux d'agences bancaires,
- Promotion des services financiers numériques,
- Réduction des discriminations envers les femmes et les jeunes,
- Création de fonds de garantie pour les prêts, ainsi que la promotion de l'éducation financière et l'encouragement de l'innovation financière au profit des PME.

## 2. ÉCHANGES

---

Dans un premier tour de table, Mme Missika adresse des questions aux divers panélistes.

### 2.1. Premier tour de table

**Mme Missika à Jason GAGNON :** Comment le système éducatif et le développement des compétences pourraient-ils favoriser l'inclusion financière des jeunes en Afrique, notamment en matière d'éducation financière ? Quel est le lien entre le phénomène migratoire intrarégional, les transferts de fonds et l'inclusion financière ?

**Jason GAGNON :** M. Gagnon félicite Fambari Atchi pour sa présentation et souligne la pertinence de la problématique traitée compte tenu de l'importance de l'inclusion financière dans le développement socioéconomique. Il définit l'inclusion financière comme l'accès équitable aux services financiers utiles, abordables et variés comprenant notamment les comptes bancaires, les crédits, les assurances, ou les moyens de paiement. Il souligne qu'en Afrique, l'accès à ces services demeure assez limité pour une grande partie de la population, surtout en zone rurale et pour certaines populations vulnérables. M. Gagnon mentionne que bien que le pourcentage de la population adulte possédant un compte bancaire en Afrique subsaharienne soit en progression, légèrement supérieur à 40 %, il demeure néanmoins sous la moyenne mondiale. Cela est notamment lié à l'insuffisance des infrastructures bancaires, au coût élevé des services financiers et au manque de confiance envers les institutions financières.

M. Gagnon a ensuite mis l'accent sur la **numérisation et l'importance de la littératie financière**. La transformation numérique des transactions et les paiements mobiles permettent désormais d'atteindre des millions de personnes auparavant exclues du système financier, mais leur taux d'alphabétisation numérique reste très faible en Afrique, ce qui limite l'adoption des services financiers numériques. Il a cependant précisé que ce mouvement s'était accéléré depuis la période de la pandémie de COVID-19. À titre illustratif, M. Gagnon a cité MPESA (M = Mobile et

PESA = argent en langue swahili), basée au Kenya, qui mobilise plus de 50 millions d'utilisateurs dans plusieurs pays africains. Il a aussi énuméré les bonnes pratiques en matière d'inclusion financière qui étaient traditionnellement focalisées sur les microfinances. Aujourd'hui, l'essor de la numérisation des services financiers offre de nouvelles opportunités économiques, avec par exemple la mise en place de nouvelles plateformes de paiement mobile permettant de réaliser des transactions sans avoir besoin de créer un compte bancaire. M. Gagnon a estimé que les chiffres présentés dans la note ne rendaient pas suffisamment compte du développement de ces plateformes numériques et du développement des partenariats entre les gouvernements, les institutions financières et les entreprises technologiques qui permettent la création de solutions innovantes dans cette ère de numérisation, telles que des banques numériques et des programmes de subventions numériques à destination des populations vulnérables.

L'accès aux services financiers ne suffit pas à combler le fossé de l'inclusion. Il faut donc que les populations puissent utiliser efficacement ces outils numériques. Dans cette dynamique, il a mentionné que la littératie financière et la formation aux outils numériques sont indispensables pour garantir une adoption durable de ces outils. Ainsi, les programmes de formation financière permettent aux individus de mieux gérer leur argent, d'épargner et d'investir intelligemment. De plus, la numérisation peut réduire le coût des transactions, surtout pour les migrants, améliorer leur accessibilité, et renforcer les compétences des individus en milieu rural. Les migrant·e·s et leurs familles jouent un rôle fondamental dans l'économie africaine, car plus de la moitié des migrant·e·s réside sur le continent et 80 % des réfugié·e·s restent en Afrique. Il a indiqué que les transferts de fonds de la diaspora représentent une source de revenus cruciale pour des millions de foyers, tout en précisant que les coûts élevés et les obstacles réglementaires entravent leur plein potentiel.

Pour finir, M. Gagnon a relevé trois **catégories de populations marginalisées** en matière d'inclusion financière en Afrique.

1. Les jeunes, un potentiel à exploiter :

- L'Afrique est le continent le plus jeune du monde, avec environ 60 % de sa population âgée de moins de 25 ans.
- Pourtant, le taux de chômage des jeunes demeure alarmant, atteignant plus de 30 % dans certains pays.
- Beaucoup de jeunes sont désillusionnés par le manque d'opportunités économiques et la difficulté d'accéder au crédit ou aux services financiers.

2. L'importance des zones rurales et des populations migrantes

- Les zones rurales sont souvent les plus touchées par l'exclusion financière en raison du manque d'infrastructures bancaires.
- Or, les solutions numériques, comme les banques mobiles et les agences bancaires itinérantes, peuvent surmonter ces obstacles et fournir aux populations rurales des services financiers adaptés à leurs besoins.

- Par ailleurs, les migrants et leurs familles jouent un rôle fondamental dans l'économie africaine. Plus de la moitié des migrants africains résident sur le continent et jusqu'à 80 % des réfugiés africains restent en Afrique.
- Les envois de fonds des diasporas représentent une source de revenus cruciale pour des millions de foyers. Pourtant, les coûts élevés et les obstacles réglementaires entravent leur plein potentiel.
- Faciliter l'accès aux services financiers pour ces populations permettrait non seulement de réduire ces coûts, mais aussi d'encourager l'investissement et le développement économique local.

### 3. Les femmes : lever les barrières à l'inclusion financière

- Malgré leur rôle central dans l'économie africaine, les femmes sont largement sous-représentées dans le système financier formel.
- Elles sont 20 % moins susceptibles que les hommes de posséder un compte bancaire et rencontrent des obstacles supplémentaires, tels que des normes sociales restrictives, un accès limité à la propriété foncière et un manque de formation financière.
- Or, lorsque les femmes ont accès aux services financiers, elles investissent davantage dans l'éducation, la santé et l'entrepreneuriat, générant ainsi un impact positif sur leurs familles et leurs communautés.
- Il est donc crucial de développer des produits financiers adaptés aux besoins des femmes, de promouvoir leur autonomisation économique et de renforcer leurs compétences financières et numériques.
- Le mobile money joue un rôle clé dans ce processus : selon le rapport GSMA sur l'industrie du mobile money, le nombre de services mobiles offrant des options d'épargne est passé de 39 % en 2022 à 44 % en 2023.
- De plus, le mobile money permet à davantage de femmes africaines d'épargner que les services financiers traditionnels.
- Par exemple, au Sénégal, seulement 6 % des femmes utilisaient une banque classique pour épargner en 2021, alors que près de quatre fois plus de femmes optaient pour le mobile money.

M. Gagnon conclut sa première intervention en insistant sur les travailleurs informels et l'enjeu de l'informalité :

- L'économie informelle représente environ 80 % de la main-d'œuvre dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne.
- Ces travailleurs, souvent exclus des systèmes bancaires et de protection sociale, rencontrent des difficultés pour sécuriser leur épargne, accéder au crédit et se prémunir contre les chocs économiques.
- Aujourd'hui, environ 400 millions d'Africains n'ont pas accès aux services bancaires, ce qui les empêche de stocker leur argent en toute sécurité et de bénéficier d'opportunités économiques.

- Sans accès aux services financiers formels, beaucoup doivent conserver leurs gains dans une boîte en métal sous leur lit, les rendant vulnérables au vol, aux pertes et invisibles aux prêteurs potentiels.
- L'inclusion financière des travailleurs informels passe par la création de produits adaptés, comme des comptes d'épargne simplifiés, des assurances flexibles et des microcrédits accessibles.
- De plus, la numérisation peut jouer un rôle clé en facilitant les paiements mobiles et les plateformes de microfinance, permettant ainsi aux travailleurs informels de mieux gérer leurs finances et d'améliorer leur stabilité économique.

**Mme Missika à Michèle Diop Niang** : Êtes-vous d'accord avec le diagnostic posé par Fambari Atchi et complémenté par Jason Gagnon ? Quel est l'apport de Développement international Desjardins (DID) en Afrique de l'Ouest et au-delà, en tant que précurseur de l'inclusion financière ?

**Michèle Diop Niang** : Mme Diop Niang félicite Dr Atchi pour la clarté et la pertinence de la note stratégique présentée, qui répond d'après elle à la vision globale et aux enjeux des microfinances et de l'inclusion financière en Afrique de l'Ouest. Mme Diop Niang indique partager entièrement les conclusions de la note stratégique présentée. Les résultats de la note correspondent en effet aux réalités rencontrées sur le terrain au niveau des communautés et dans la mise en place des programmes en Afrique et dans le monde.

Mme Diop Niang a marqué sa satisfaction concernant **l'évolution de l'indice de l'inclusion financière** dans la zone de l'UEMOA, passant de 0,3 à 0,515 en une dizaine d'années. Cette progression est liée à l'efficacité des efforts déployés par les gouvernements, par les organisations internationales et par les organismes internationaux comme Développement international Desjardins (DID), qui sont sur le terrain afin de permettre à toutes les couches sociales exclues des systèmes financiers formels d'avoir accès à des services financiers adaptés à leurs besoins. Elle indique qu'une des premières interventions du DID en Afrique a été réalisée au Burkina Faso en 1970. Cette intervention était fondée sur la volonté de partager l'expérience des mouvements Desjardins dans les milieux coopératifs, de la reprendre et de l'adapter, en tenant compte des concepts spécifiques des différents pays d'intervention. À partir de cette initiative, plusieurs actions ont été menées, et des projets ont été mis en place sur la base de ces approches spécifiques.

Mme Diop Niang a mentionné que le DID a contribué à la création, à la mise en place et au **renforcement des principaux réseaux de microfinances** qui se développent en Afrique de l'Ouest et qui proposent des services financiers à des millions de personnes dans la sous-région. Elle a fait remarquer que le DID a contribué significativement à l'avènement de la première loi régissant l'activité des microfinances dans la zone de l'UEMOA en 1998 afin de définir un cadre juridique et réglementaire pour les systèmes financiers décentralisés. Cette loi a permis de renforcer les initiatives en faveur de l'inclusion financière dans les pays de la région, tout en protégeant les populations vulnérables à travers des mécanismes de régulation permettant de garantir la stabilité et la fiabilité des institutions de microfinance dans la sous-région. La loi a connu

des changements significatifs avec l'évolution des contextes, mais elle reste positive pour la protection des consommateurs et des bénéficiaires des services financiers.

Mme Diop Niang a finalement indiqué que **les inégalités entre les hommes et les femmes** en matière d'inclusion financière figuraient parmi les constats initiaux du DID dès ses premières interventions en Afrique subsaharienne, en Asie et au Maghreb. Cet important écart entre les hommes et les femmes dans l'accessibilité des services financiers a souligné la pertinence d'intégrer de manière systématique des actions spécifiques visant à réduire les écarts entre les hommes et les femmes dans tous les programmes et projets mis en place par le DID. Ainsi, un travail fondamental est entrepris pour lever les barrières socioculturelles, faciliter l'accès des femmes aux services financiers, les aider à se former, leur permettre d'accéder à des financements pour consacrer moins de temps aux activités domestiques, et leur donner ainsi l'opportunité de se consacrer à l'entrepreneuriat.

**Mme Missika à Babacar Sène** : Pouvez-vous évoquer avec nous les orientations et les stratégies nationales de l'inclusion financière au Sénégal et au niveau régional ? Du point de vue politique, que peut-on mettre en œuvre de manière structurelle afin d'accélérer l'inclusion financière et de s'assurer qu'on ne laisse pas sur le côté du chemin les jeunes et les femmes ?

**Babacar Sène** : M. Sène souligne l'importance d'aborder un thème très important pour les pays en développement et particulièrement pour les pays africains. Il félicite également l'équipe de rédaction de la note stratégique pour les résultats intéressants obtenus et les recommandations déclinées, qui peuvent servir à alimenter de futures pistes de recherche. M. Sène indique que la construction de l'indice synthétique de l'inclusion financière est un exercice salutaire qui prend en compte toutes les dimensions de l'inclusion financière : son accès, sa qualité, son utilisation et son accessibilité-prix. Il a ensuite effectué quelques commentaires sur la note stratégique. Il a par exemple indiqué que puisque la note se fonde notamment sur le taux de bancarisation, il serait utile de préciser s'il s'agit du taux de bancarisation strict ou du taux de bancarisation élargi. Ces taux peuvent en effet largement varier. Les statistiques publiées sur le site de la Banque centrale concernant la zone de l'UEMOA indiquent par exemple un taux de bancarisation strict de 25 % et un taux de bancarisation élargi de 47 %. La note stratégique gagnerait à apporter des précisions par rapport au calcul de cet indicateur important.

Il indique ensuite que les **stratégies nationale et régionale** tiennent compte des différents indicateurs qui se basent sur les dimensions déjà mentionnées, soit l'accès, la qualité, l'utilisation et l'accessibilité-prix. Ces stratégies visent des objectifs en termes d'attente et des politiques précises sont élaborées au niveau du secteur financier et au niveau de l'État afin d'atteindre ces objectifs fixés.

Il encourage également la prise en compte du **taux d'utilisation des services de monnaie électronique** dans la note, car les statistiques de la banque centrale sur les pays de l'UEMOA indiquent que le taux d'utilisation des services de monnaie électronique atteint 55,9 %, et que le taux de l'inclusion financière est estimé à 72,3 % en 2023. M. Sène juge donc important d'intégrer ces différents éléments et précisions dans la note afin qu'elle puisse mieux orienter les prises de décision en matière d'inclusion financière. M. Sène souligne que sur le plan politique, des

stratégies ont été mises en place pour renforcer l'inclusion financière. Il a par exemple indiqué que dans certains pays de l'UEMOA, les gouvernements ont mis en place des observatoires de qualité des services financiers qui aident à encadrer l'inclusion financière et favorisent l'éducation financière.

M. Sène conseille également d'intégrer les **personnes en situation de handicap** dans la note stratégique, une catégorie de personnes vulnérables en matière d'inclusion financière qui pourrait amener de nouvelles perspectives de recherche. Sur le plan politique, M. Sène a indiqué que le secteur financier devait être davantage encadré et supervisé, car de nouveaux acteurs tels que les *finTechs* ont intégré le secteur. Par conséquent, il est important d'avoir un cadre de consolidation, de supervision et de protection des consommateurs dans le secteur financier.

**Mme Missika à Andréa Bomo** : Que pensez-vous du diagnostic posé et qui continue d'être étoffé par les différent·e·s panélistes ? Quels défis avez-vous rencontrés en matière d'inclusion financière, notamment en ce qui concerne l'utilisation des services *mobile money* ?

**Andréa Bomo** : Mme Bomo a d'abord remercié la modératrice et les panélistes pour leurs interventions qui viennent confirmer selon elle l'expérience vécue sur le terrain en tant qu'entrepreneure. Elle a développé son entreprise dans la commercialisation des produits de santé pour les femmes, principalement en Afrique francophone.

Mme Bomo a constaté qu'il existait une disparité régionale entre la zone de la CEMAC et celle de l'UEMOA en ce qui concerne les modes de paiement de ses produits principalement disponibles en ligne.

Elle a ainsi indiqué qu'au Cameroun, 80 % de sa clientèle utilise les paiements et transactions par *mobile money*, 10 % utilisent une carte bancaire, tandis que les paiements en espèces sont minimales dans la mesure où les plateformes de téléconsultation ont intégré des systèmes de paiement *mobile money*. Dans la zone de l'UEMOA, principalement en Côte d'Ivoire et au Sénégal, les paiements par carte bancaire sont en revanche très développés. Mme Bomo a signifié que cette situation a nécessité une adaptation de sa part pour conquérir ces marchés, car il existe des facilités de connexion entre les services bancaires et ceux de *mobile money*. Cela permet de faire facilement des transactions entre ces différents services. Elle a aussi indiqué que sa clientèle masculine semble rencontrer moins de difficultés en matière de transaction et de paiement en ligne, comparativement à sa clientèle féminine.

**Questions à Fambari Atchi** : Au-delà des commentaires, des différents points de vue et des partages d'expérience des panélistes, qu'aimeriez-vous partager avec nous ? Quelles sont, selon vous, les innovations observées qui ont le potentiel le plus intéressant pour accélérer l'inclusion financière dans les prochaines années ? Est-ce vous souhaitez insister sur certains exemples qui pourraient être adaptés et répliqués ?

**Fambari Atchi** : M. Atchi a d'abord remercié les panélistes pour leur contribution dans la perspective d'améliorer et d'enrichir la note avec l'actualisation des données de 2023 par la Banque mondiale. Répondant à un commentaire de M. Sène, il a précisé que l'OFÉ a tenu compte du taux de bancarisation élargi des microfinances et des banques pour calculer cet indicateur. M. Atchi a aussi indiqué qu'il était ravi des interventions de Mme Diop Niang et de Mme Bomo. Leurs

expériences pratiques semblaient s'aligner étroitement avec les résultats de recherche, renforçant dès lors les liens entre recherche théorique et pratique, et confirmant la valeur ajoutée de la recherche théorique. M. Atchi a mentionné que tous les pays fournissent des efforts pour renforcer l'inclusion financière. À titre illustratif dans l'UEMOA, la Banque centrale, en collaboration avec la Banque mondiale, a entrepris un programme d'éducation financière qui sera intégré dans les curricula de la formation des jeunes dans les cycles primaire et secondaire, faisant de l'éducation financière une discipline à part entière dans les systèmes éducatifs des différents pays de la région. M. Atchi souligne que le Togo avait déjà lancé ce programme et que l'adoption de cette stratégie par les autres membres de l'UEMOA permettrait de participer à améliorer la problématique de l'inclusion financière en favorisant la réalisation de l'objectif principal, soit d'atteindre un taux d'inclusion financière de 100 %, comme l'indique l'Objectif du développement durable 7.

## 2.2. Deuxième tour de table

Reprenant la parole pour le deuxième tour des interventions des panélistes, Mme Missika évoque les efforts entrepris par certains acteurs du système. Elle indique qu'en Amérique latine, la fondation de la banque BBVA a investi dans quatre institutions de microfinances spécialisées dans l'octroi de prêts aux femmes isolées qui n'ont aucun accès aux services ni aucun document d'identité, ayant recours à la reconnaissance biométrique.

**Mme Missika à Jason Gagnon :** Au regard de votre expertise et des recommandations déjà abordées, quels facteurs clés supplémentaires pourraient être pris en compte pour renforcer l'inclusion financière des jeunes en Afrique et compléter le panorama dressé jusqu'ici ?

**M. Gagnon :** M. Gagnon revient sur les transferts de fonds en mentionnant des cas de figure provenant de différentes études. Il indique l'exemple d'une étude réalisée auprès de 20 000 ménages dans plusieurs pays, dont le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Maroc, qui démontrait le lien étroit entre les transferts de fonds, l'inclusion financière et le développement. Il relève certains constats, notamment qu'un environnement financier défavorable limitait l'investissement et l'épargne, que l'exclusion financière était entretenue par des obstacles tels que l'offre et la demande, que l'accès au secteur financier stimulait les transferts de fonds formels et, finalement, que la formation financière constituait un important levier pour l'utilisation productive des transferts de fonds.<sup>2</sup>

M. Gagnon a ensuite évoqué les défis liés à l'inclusion financière des personnes migrantes en Afrique, principalement les réfugiés et les déplacés internes qui constituent une autre catégorie de population marginalisée. Parmi les défis qui entravent l'accès aux services financiers des personnes réfugiées, il souligne : l'absence de documents d'identification, le manque de reconnaissance formelle, la méconnaissance des services financiers locaux, la discrimination et

---

<sup>2</sup> Banque européenne d'investissement. (2020). *Les transferts de fonds et le développement du secteur financier en Afrique* (Chapitre 9). In *Le secteur bancaire en Afrique : Financer la transformation sur fond d'incertitude*. European Investment Bank. <https://doi.org/10.2867/306682>

les barrières informelles, ainsi que le travail informel et l'exclusion économique.<sup>3</sup> Leur intégration est cependant cruciale pour favoriser leur autonomisation économique, renforcer leur stabilité et leur résilience et accroître les retombées positives sur les communautés d'accueil.

Parmi les recommandations clés<sup>4</sup> portées par l'OCDE pour une inclusion financière renforcée :

- Assouplir les exigences en matière d'identification
- Développer des produits financiers adaptés
- Renforcer l'éducation financière et numérique
- Lutter contre la discrimination et les barrières institutionnelles
- Encourager les transferts de fonds numériques :

Par ailleurs, M. Gagnon a souligné que l'inclusion financière des réfugiés et des déplacés internes ne doit plus être perçue comme une question secondaire, mais comme une priorité pour assurer leur autonomie et renforcer leur contribution au développement des pays d'accueil. Leur donner accès aux outils financiers nécessaires leur permettra de retrouver une dignité économique, de créer des opportunités et de bâtir un avenir meilleur pour eux et leurs familles.

**Mme Missika à Michèle Diop Niang :** Est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus sur l'amélioration de l'accès aux services financiers pour les femmes ? Quelles mesures spécifiques ont été prises ou devraient l'être ? Les femmes ayant une réalité économique différente de celle des hommes, quelles adaptations doit-on envisager ?

**Mme Diop Niang :** Mme Diop souhaite revenir sur l'éducation financière, qui constitue un pilier essentiel pour les femmes. Elle a indiqué que c'est la meilleure piste de développement pour que les femmes puissent avoir toutes les informations dont elles ont besoin et qu'elles développent leurs connaissances et leurs compétences afin d'être en mesure de prendre des décisions financières éclairées. C'est la raison pour laquelle tous les programmes initiés par DID incluent un volet éducation financière pour les populations concernées, avec des projets ciblés et adaptés à différents publics : entrepreneures, femmes au foyer, jeunes, enfants, etc. Mme Diop mentionne que DID et ses partenaires proposent des formations en leadership et en sensibilisation afin de permettre aux femmes de prendre des décisions courageuses vers l'entrepreneuriat et aux hommes d'encourager les femmes à investir. DID, en collaboration avec certaines institutions financières, développe des programmes d'accompagnement et d'encadrement pour permettre aux femmes de s'autonomiser. Plus généralement, DID fait partie intégrante du module de formation sur l'éducation financière initié par la Banque centrale en collaboration avec la Banque

---

<sup>3</sup> OECD et EBA. (2022), *Social protection for the forcibly displaced in low- and middle-income countries: A pathway for inclusion*, (Documents de politique de développement de l'OCDE, no 43). Publications de l'OCDE. Paris. <https://doi.org/10.1787/5299cb92-en>.

<sup>4</sup> OCDE et HCR. (2023). *Refugees and internally displaced persons in development planning: No-one left behind?* (Documents de politique de développement de l'OCDE, no 47). Publications de l'OCDE. <https://doi.org/10.1787/08c021b0-en>  
OCDE et ONU-CPR. (2024). *The role of political will in enabling long-term development approaches to forced displacement*. (Documents de politique de développement de l'OCDE, no 53). Publications de l'OCDE. <https://doi.org/10.1787/ddefe61e-en>

mondiale. Ces formations visent différents publics : enfants, élèves, étudiant·e·s, adultes déscolarisés, PME, etc.

**Mme Missika à Babacar Sène :** Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur ce que vous allez déployer concrètement en faveur de l'inclusion financière au Sénégal ?

**Réponse de M. Sène :**

Avant de répondre à la question posée, M. Sène souhaite insister sur l'importance de connaître l'écosystème du secteur et l'identité des acteurs concernés par l'inclusion financière, en particulier l'État, la Banque centrale, et les banques, qui ont un rôle crucial dans ce secteur. Une étude réalisée en 2020 et publiée dans une revue économique a montré comment les banques régionales panafricaines ont contribué efficacement à l'essor de l'inclusion financière en Afrique. M. Sène a rappelé que les microfinances sont d'une importance capitale tout en notant le caractère prohibitif des coûts d'accès aux crédits, et la nécessité d'engager des réflexions en ce sens. Dans l'UEMOA, le taux d'intérêt lié aux crédits est ainsi de 24 % pour les microfinances et de 15 % pour les banques. Il a indiqué que l'État peut mettre en place des mécanismes ou des dispositifs d'accompagnement pour permettre aux populations d'accéder aux crédits, et notamment aux étudiant·e·s récemment diplômé·e·s, dont l'accompagnement pourrait favoriser la connaissance de l'écosystème économique et la prise de décisions financières efficaces. M. Sène a par ailleurs fait remarquer qu'au sein de l'UEMOA, l'essor d'acteurs intermédiaires de banques telles que les *finTechs* entraînait la nécessité impérieuse de mettre en place des mécanismes d'encadrement et de supervision afin de protéger les consommateurs des services financiers. Il a notamment signalé qu'au Sénégal, de graves abus ont été constatés en ce qui concerne les cryptomonnaies.

**Mme Missika à Andréa Bomo :** Auriez-vous deux recommandations à faire pour encourager l'inclusion financière au niveau des jeunes et des femmes ?

**Réponse de Mme Bomo :**

Mme BOMO a indiqué que l'éducation financière demeure le pilier fondamental de l'inclusion financière et que celle-ci doit donc commencer tôt, dès le collège, pour permettre aux personnes de déterminer leur avenir financier et de contribuer pleinement à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

### 3. SYNTHÈSE ET MOTS DE CLÔTURE

---

Dans un tour de table final, la modératrice cède la parole aux panélistes, en leur demandant d'identifier deux recommandations clés à retenir des discussions.

**Andréa Bomo :**

1. Mettre l'accent sur les services d'argent mobile (*mobile money*) comme pilier de l'inclusion financière ;
2. Se concentrer sur l'éducation financière comme moteur de l'inclusion financière.

**Babacar Sène :**

1. Développer les services d'argent mobile (*mobile money*) afin de favoriser l'inclusion financière ; et
2. Renforcer la réglementation, l'encadrement et la supervision du secteur financier.

**Michèle Diop Niang :**

1. Favoriser le rôle central des institutions financières à différents niveaux du processus d'inclusion financière, que ce soit en termes d'éducation ou d'offres de produits adaptés pour répondre aux besoins des populations ; et
2. Orienter les actions sur l'autonomisation des femmes et des jeunes grâce à l'inclusion financière.

**Jason Gagnon :**

1. Réduire les inégalités de genre à travers l'éducation financière ; et
2. Comprendre le rôle des transferts de fonds des migrant(e)s en tant que pilier essentiel de l'inclusion financière.

Le professeur Agbodjan Prince conclut le webinaire en remerciant les participant(e)s, les panélistes et l'ensemble des équipes de l'OFÉ et de l'OCDE ayant contribué à la réussite de cet événement.

### Annexe 1 – Programme du webinaire

#### **Webinaire : Dynamiques de l'inclusion financière en Afrique francophone**

**Mercredi 2 avril 2025, 9 h 30 (heure de Montréal)**

L'inclusion financière est un levier essentiel pour le développement socioéconomique en Afrique francophone. Malgré les avancées en matière de services financiers numériques et de réglementation, 57 % des adultes dans les pays francophones d'Afrique demeurent hors du système financier formel, notamment en milieu rural et au sein des groupes vulnérables. L'accès limité au crédit, le coût élevé des transactions et la faible culture financière freinent encore l'adoption des services financiers.

Ce webinaire, organisé conjointement par l'Observatoire de la Francophonie économique (OFÉ) et le Centre de développement de l'OCDE, vise à explorer les dynamiques actuelles de l'inclusion financière dans les pays d'Afrique francophone, en mettant en lumière les initiatives, les défis persistants et les perspectives d'opportunités offertes par l'innovation technologique et les politiques publiques.

**Introduction : Prof. Hervé AGBODJAN PRINCE**, directeur, OFÉ

**Modération : Bathylle MISSIKA**, cheffe de division, Division des partenariats pour un développement inclusif (OCDE)

#### **Interventions et échanges :**

- **Dr Fambari ATCHI**, docteur en économie (expert OFÉ)
- **Andréa BOMO**, entrepreneure, fondatrice de Ann & Eli Apothecary
- **Michèle DIOP NIANG**, directrice, Bureau régional Afrique de l'Ouest, Développement international Desjardins (DID)
- **Dr Jason GAGNON**, docteur en économie (expert OCDE)
- **Prof. Babacar SÈNE**, conseiller technique, Gouvernement du Sénégal

## Annexe 2 – Biographies des participant(e)s

### Dr Fambari ATCHI (intervenant)



Kokou Fambari ATCHI est docteur en Sciences économiques de l'Université de Kara (Togo) et agit à titre d'assistant de recherche au Laboratoire de Recherche en Sciences économiques et Gestion (LaRSEG) de cette même université. Il compte à son actif plus de huit publications scientifiques traitant des questions d'inclusion financière, de pauvreté multidimensionnelle, d'entrepreneuriat et d'économie de la santé. Grâce à son expertise, Dr ATCHI a participé à de nombreux colloques et conférences scientifiques et a réalisé plusieurs séjours de recherche, tant au niveau national qu'international.

### Andréa BOMO (intervenante)



Andréa Bomo est la fondatrice de Ann & Eli Apothecary, une entreprise montréalaise spécialisée dans les solutions de santé naturelle pour le bien-être féminin, de la puberté à la ménopause. Reconnue pour son impact international, Andréa développe son entreprise au-delà des frontières du Canada, notamment en Afrique francophone, où son expertise attire une clientèle en quête d'alternatives naturelles et efficaces. Son engagement et son leadership lui ont valu plusieurs distinctions, dont le titre de finaliste du concours ARISTA 2024 de la JCCM dans la catégorie Jeune leader international.e et lauréate de la bourse d'honneur du ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec.

### Michèle DIOP NIANG (intervenante)



Michèle DIOP NIANG est une professionnelle chevronnée avec plus de 20 ans d'expérience dans la gestion de projets, le marketing, le développement commercial et des partenariats, ayant évolué aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur humanitaire et du développement international. Elle est actuellement directrice du bureau régional Afrique de l'Ouest pour Développement international Desjardins (DID), leader en inclusion financière et autonomisation économique dans les pays en développement. Elle est titulaire d'un DESS en Marketing de l'École Supérieure Polytechnique de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, d'une Maîtrise en Administration économique et sociale de l'Université Lyon 2 Lumière et d'une certification PMP (Project Management Professional) délivrée par le Project Management Institute (PMI).

**Dr Jason GAGNON (intervenant)**



Professionnel dévoué à l'OCDE depuis 2007, Jason Gagnon contribue au Centre de Développement de l'OCDE (DEV) à titre de chef de l'Unité migration et compétences. Il se spécialise dans les liens entre migration et développement dans les pays d'origine, en mettant l'accent sur le renforcement des aspects positifs et la minimisation des effets négatifs par le biais de politiques. Il a auparavant contribué à la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales (ELS).

**Prof. Babakar SÈNE (intervenant)**



Babacar Sène est titulaire d'un doctorat en économie de l'Université Paris Dauphine (France). Il est actuellement professeur titulaire, agrégé des Universités en économie spécialisé en monnaie et finance à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Ses intérêts d'enseignement et de recherche portent sur la Macroéconomie (taux de change, monnaie et dette africaine), la stabilité financière, le risque systémique, les eurobonds des pays émergents et en développement et la finance de marché.

**Bathylle MISSIKA (modératrice)**



Madame Bathylle Missika est cheffe de la Division du développement inclusif et des partenariats au Centre de développement de l'OCDE. Mme Missika dirige le travail sur l'égalité des genres à travers la base de données du SIGI. Elle a créé et dirige le réseau des fondations travaillant sur le développement (netFWD) ainsi que le Centre de l'OCDE sur la philanthropie qui fournit des données et des analyses sur la philanthropie vers les pays du Sud.

Mme Missika est diplômée de Sciences Po à Paris (Service public), d'un diplôme en affaires internationales de l'Université Tufts et d'un Master en relations internationales et en économie de la Johns Hopkins School of Advanced International Studies (SAIS) à Washington DC. Elle est chargée d'enseignement à l'École des affaires internationales de Paris (PSIA) et membre du Conseil de l'institut d'Études Politiques de Paris. Elle siège également au Comité consultatif du Fonds L'Oréal pour les femmes.

Partenaires fondateurs de l'OFÉ :



OBSERVATOIRE  
DE LA FRANCOPHONIE  
ÉCONOMIQUE



**Observatoire de la Francophonie économique**

3744, rue Jean-Brillant, bureau 430-12  
Montréal (Québec)  
Canada H3T 1P1

[ofe@umontreal.ca](mailto:ofe@umontreal.ca)  
[www.ofe.umontreal.ca](http://www.ofe.umontreal.ca)